produira sur la courbe des prix des denrées dans le pays. De même, lorsqu'il juge que la spéculation, sous l'une quelconque de ses formes, menace de l'entraîner au delà de la zone de sécurité, le banquier restreint le crédit dans ce sens, non pas parce qu'il désire nuire injustement à une classe plus qu'à une autre, mais parce qu'il croit que les fonds avancés

par la banque se trouvent en péril.

On suggère que l'Etat, grâce à une agence qui prendrait la forme d'une banque centrale, dirige le crédit, et déjoue ainsi les dessins de certains capitalistes mal intentionnés qui peuvent se servir de la direction du crédit laissée entre leurs mains pour nuire injustement à des industries ou à des organisations commerciales moins puissantes que d'autres. On a prétendu bien à tort, et j'en suis convaincu, qu'au Canada le crédit avait été mal dirigé dans ce but. L'étude approfondie que j'ai faite depuis plusieurs années des opérations bancaires dans ce pays n'a jamais fait naître chez moi le moindre soupçon qu'un capitaliste ou qu'un groupe de capitalistes ait fait en sorte ou ait tenté de faire en sorte qu'une entreprise légitime soit privée d'une part raisonnable de crédit bancaire. Si la chose existait quelque part dans les opérations bancaires du Canada le premier gérant général venu le saurait bien.

Pourquoi alors suggérer l'adoption d'une législation pour corriger

des maux qui en réalité n'existent pas?

Quant à la direction du crédit bancaire et, par ricochet, des prix des commodités, un banquier éminent qui est en même temps un homme d'Etat des Etats-Unis, le secrétaire Mellon, a dit récemment:

Le système de réserve fédérale, pas plus que tout autre système, ne peut établir les prix; bien que le crédit contribue à déterminer les prix, il n'est pas le seul facteur dont il faille tenir compte, pas plus qu'il n'est celui qui en assure la direction complète.

Le gouverneur Harding, qui fut pendant un certain nombre d'années directeur du système de réserve fédérale aux Etats-Unis, a dit récemment au sujet d'un projet voulant que le Congrès enjoigne aux autorités de la Réserve fédérale de déterminer leur politique de manière à maintenir le niveau des prix des denrées:

N'allez pas croire que je suis opposé au but que veut atteindre le Bill que le représentant Strong a soumis à la Chambre. J'ai tout simplement essayé de vous donner quelques-unes des raisons qui me portent à croire que le but visé ne saurait être atteint par la mesure qui nous est soumise.

Pour ces raisons je répète que le système de banque du Canada répond adéquatement aux besoins du pays.

Voilà, messieurs, la déclaration que j'avais préparée.

L'hon. M. Stevens:

Q. Monsieur Phipps, avant que les membres du comité commencent à vous poser les questions qu'ils ont préparées, puis-je vous demander quel est l'intérêt payé au gouvernement sur les avances faites en vertu de la Loi des Finances?—R. Ce taux d'intérêt varie de cinq à trois et trois quarts pour cent; à l'heure actuelle, il est de trois et trois quarts.

M. Ladner:

Q. Monsieur Phipps, j'ai une ou deux questions à vous poser. Quelques-uns d'entre nous sont intéressés à la possibilité de l'établissement de quelque chose de la nature d'une Banque de Réserve Fédérale au Canada, ou d'une banque centrale de réescompte en vertu de la Loi des Finances,—une institution qui serait en quelque sorte basée sur les principes du système de Banque de Réserve Fédérale

IM. Albert E. Phipps.